

COMMUNE DE
NOTRE-DAME-DES-MILLIÈRES

VERSION
FEV. 2025



D.I.C.R.I.M.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



RISQUES MAJEURS



Sommaire

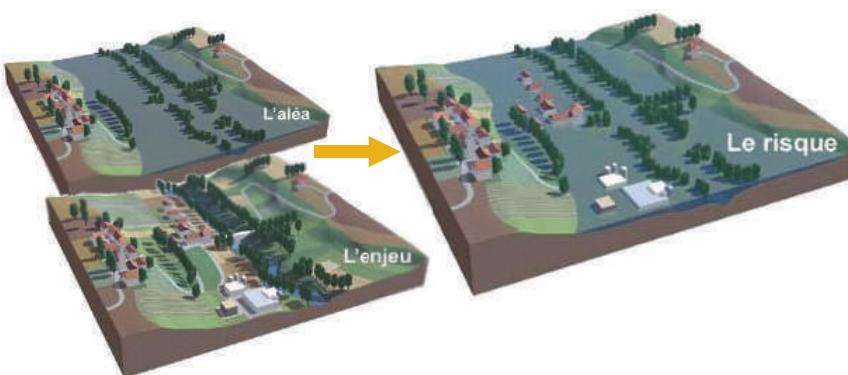
Notre-Dame-des-Millières et les risques majeurs	03	
Les crues torrentielles et inondations	04	
Les mouvements de terrain	07	
Les séismes	08	
Les feux de forêt	10	
Les risques météorologiques	11	
L'accident nucléaire	12	
Les transports de matières dangereuses	13	
La rupture de barrage	14	
Les moyens d'alerte	16	
Tous acteurs face aux risques majeurs !	17	
Les bons réflexes en cas de risque	19	



01

LE RISQUE MAJEUR, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un événement potentiellement dangereux - ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- un impact important

02

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde ou PCS, est un document opérationnel de gestion de crise élaboré dans le but de définir les actions que la commune mettra en œuvre en cas d'évènement majeur : anticipation quand cela est possible, alerte à la population, prise en charge des personnes concernées, ravitaillement, hébergement d'urgence...

Ce dispositif, mis à jour périodiquement, a pour but d'organiser les moyens de la commune face à un évènement majeur et de gagner en temps et en capacité d'action pour assurer la sécurité des citoyens.

Le PCS, l'expérience et le professionnalisme des forces de secours et de sécurité civile mais également la responsabilité et les bons réflexes de chacun sont autant d'éléments qui participeront à la bonne résilience de notre territoire.

MILLIÉRAINES, MILLIÉRAINS,

Le changement climatique et ses effets que l'on voit chaque jour se manifester dans l'actualité nous rappellent que personne n'est à l'abri d'avoir un jour à faire face à un évènement majeur. Notre-Dame-des-Millières n'échappe pas à ces évolutions.

Par sa connaissance du territoire et son devoir de protection des citoyens, la commune est en première ligne pour répondre aux évènements naturels ou technologiques majeurs.

Aujourd'hui, après avoir mis à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de Notre-Dame-des-Millières a le plaisir de vous faire parvenir ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

A conserver précieusement, ce guide vise à vous informer sur les risques présents sur notre commune, les gestes à adopter, et les dispositifs en place pour prévenir et gérer ces situations.

Se préparer, c'est mieux se protéger. En agissant ensemble et en étant bien informés, nous renforçons notre résilience face aux aléas.

Restons vigilants, mobilisés et solidaires pour assurer collectivement la sécurité de notre commune et de ses habitants.



ANDRÉ VAIRETTO
MAIRE DE NOTRE-DAME-DES-MILLIÈRES



Les crues torrentielles et inondations



LES RUISEAUX ET TORRENTS

Le versant qui domine le village est parcouru par 3 torrents : l'Hermettaz, Fontaine Claire et la Combaz. Ces cours d'eau ont été le théâtre de nombreuses crues causées la plupart du temps par de fortes précipitations orageuses ou par une fonte rapide du manteau neigeux associée à de fortes pluies.

Les crues torrentielles peuvent transporter de grandes quantités de matériaux, souvent issues de glissements de terrain affectant les berges, ce qui engendre des débordements à hauteur des points où le lit se rétrécit (ponts, passages busés), une forte érosion du lit et un dépôt des matières transportées.

Dans la plaine, le ruisseau de la Biale peut également être soumis à des débordements.



18
Janvier
2024

Champs inondés par les débordements de l'Hermettaz

LES BONS RÉFLEXES



FERMEZ LES PORTES, FENÊTRES, SOUPIRAUX

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



ELOIGNEZ-VOUS DES COURS D'EAU ET METTEZ VOUS EN SÉCURITÉ À L'ÉTAGE DES BÂTIMENTS

Ne prenez pas la route et n'allez pas chercher vos véhicules, surtout s'ils se trouvent au sous-sol !



COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



ECOUTEZ LA RADIO ICI PAYS DE SAVOIE 104.1 MHZ

Pour vous informer de l'évolution de la situation



NE TÉLÉPHONEZ PAS

Pour libérer les lignes pour les secours



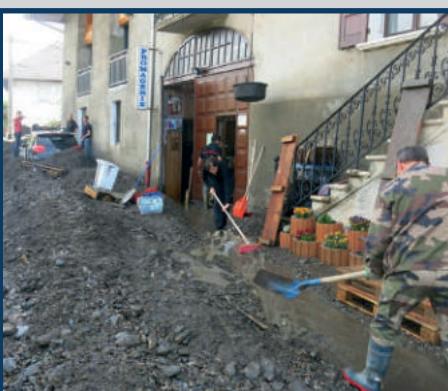
N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !

Ce sont les torrents de la Combaz et de l'Hermettaz qui causèrent le plus de dégâts par le passé, inondant les maisons, déposant des matériaux dans les champs et les vergers et coupant la route départementale.

Sur le torrent de la Combaz, on peut notamment citer les événements qui ont eu lieu en janvier 1955, les 26 et 27 juillet 1961, le 8 juillet 1981, en juillet 1993. La dernière crue marquante s'est déroulée dans la nuit du 1er au 2 mai 2015 suite à de fortes pluies. Le charriage de matériaux a engendré de nombreux débordements, notamment à hauteur du pont de la route départementale. La fromagerie, ainsi que de nombreuses habitations ont été impactées.



Plage de dépôt de l'Hermettaz remplie par la crue

2
Mai
2015

La fromagerie impactée par la crue du ruisseau de la Combaz



18
Janvier
2024

Sur l'Hermettaz les évènements ayant conduit à des perturbations se sont déroulés en novembre 1944 (2 fois), en avril 1968 et le 4 juillet 1971. Les dernières crues marquantes se sont déroulées aux mois de janvier et septembre 2024. Le 18 Janvier, suite à une période de plusieurs jours de pluies intenses combinée à l'activation d'un glissement de terrain dans la partie haute de la forêt domaniale, une crue importante de l'Hermettaz a rempli la plage de dépôt, coupé la route départementale et inondé les terrains agricoles dans la plaine ainsi que le centre équestre qui a subi de sérieux dommages.

Le 1er Septembre, c'est cette fois-ci suite à un violent orage en fin de journée que le torrent a connu une nouvelle crue avec encore une fois des impacts sur la route, les terrains agricoles et le centre équestre.

ÉVÈNEMENTS PASSÉS



LES MESURES DE PRÉVENTION

LES OUVRAGES DE PROTECTION

Après les débordements du ruisseau de la Combaz de 1955 et de juin 1981, une première plage de dépôt a été construite en amont du village dans les années 1980 par le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM). Cet ouvrage, destiné à retenir l'essentiel des transports solides lors des crues, est régulièrement curé afin d'en retirer les matériaux.



Seuil métallique de la Mouche - Bassin versant de l'Hermettaz



Aménagement du torrent de la Combaz en 2019 - Crédits : SISARC

Par ailleurs, dans le village, les berges de la Combaz ont fait l'objet de nombreux aménagements : consolidation des ponts, curage du lit, et aménagement de digues en 1983-84 puis en 1992. En 2019, pour résoudre les problèmes liés à la position perchée du lit du cours d'eau, le Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc (SISARC) a réalisé des travaux d'envergure (1,5 M€) permettant d'éviter que les dépôts des crues ne se produisent dans la partie habitée du territoire communal et de faciliter l'entretien du cours d'eau.

Le ruisseau de l'Hermettaz appartient quant à lui à une série domaniale gérée par le service Restauration des Terrains de Montagne (RTM) de la Savoie depuis les années 1935-37. Depuis cette période, le lit est donc régulièrement surveillé par les techniciens du service, 5 barrages seuils ont été construits à la sortie des gorges dans les années 1950, des seuils métalliques pour stabiliser le glissement du secteur de la Mouche en 1992 et une plage de dépôt, d'une capacité d'environ 5000 m³, complète l'ensemble de ce dispositif de protection depuis 1995.

L'ENTRETIEN

La collectivité, à travers l'action du SISARC, entretient régulièrement les ouvrages de protection ainsi que les berges des cours d'eau de la commune. Chaque année, le SISARC consacre 360 000 € à ces opérations d'entretien. En 2024, les nombreux évènements qui se sont déroulés sur l'Hermettaz ont couté près de 150 000 € à la collectivité, sans compter les opérations réalisées par l'Etat et le RTM dans la série domaniale.

L'entretien des cours d'eau par les **propriétaires riverains**, n'en demeure pas moins nécessaire et **obligatoire** (art L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'**enlever régulièrement les embâcles et débris** qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'**entretenir les berges**.

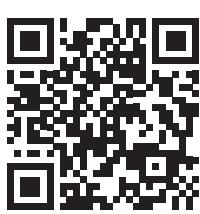


LES INONDATIONS PAR L'ISÈRE

Si les torrents représentent le risque principal d'inondation sur la commune, l'Isère et la Biale peuvent quant à elle concerner le secteur des Culattes. Ce secteur est notamment impacté par le phénomène de remontée de nappe qui a concerné plusieurs habitations lors de la dernière **crue de l'Isère, les 13 et 14 novembre 2023**. Cette crue, qui a atteint un **débit maximal de 850 m³/s**, était la plus importante observée à hauteur de la commune depuis 1940.

ANTICIPER LES SITUATIONS D'INONDATIONS

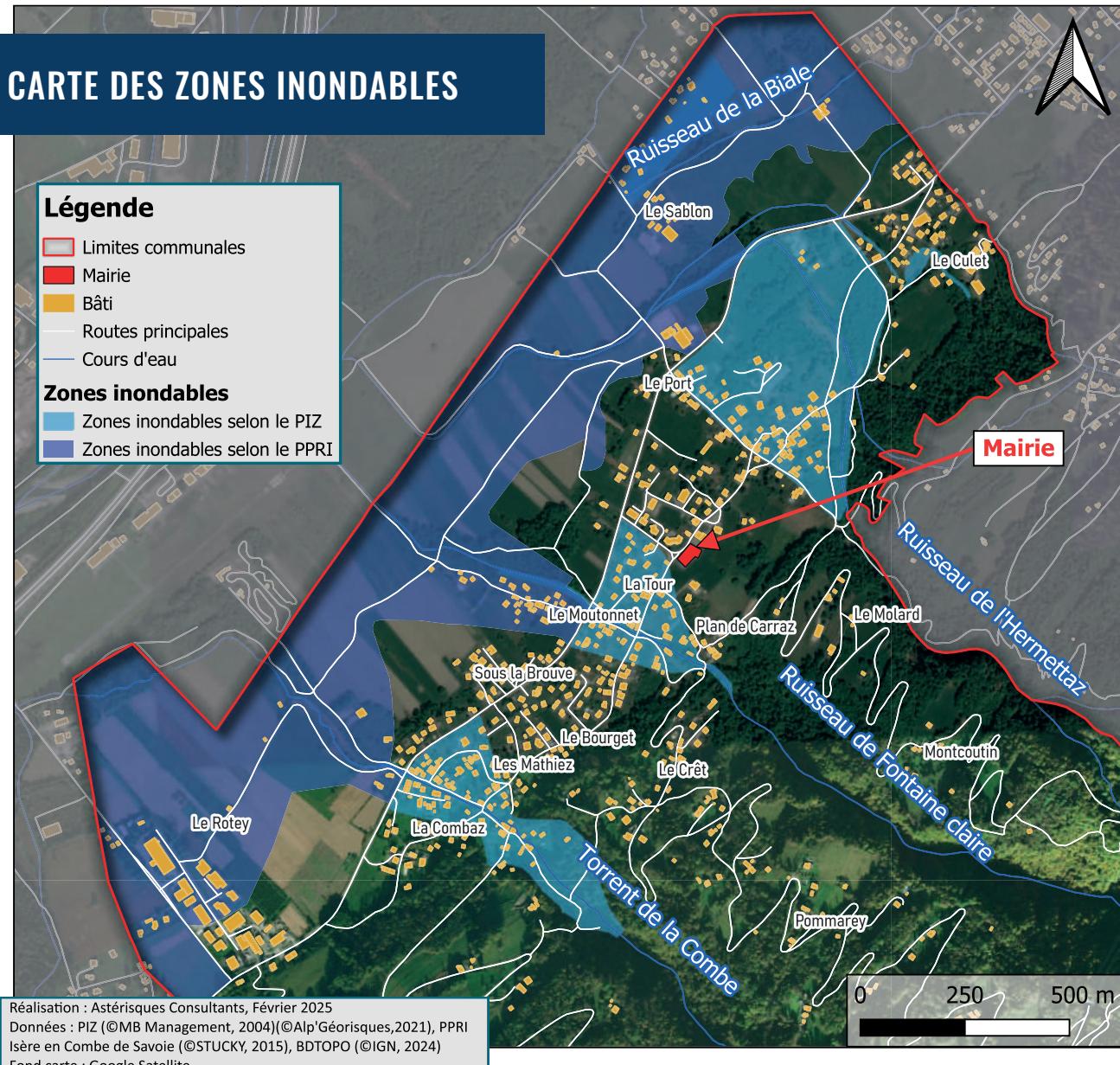
Vigicrues est un outil permettant l'anticipation des crues des principaux cours d'eau, dont l'Isère. Mis à disposition par les services de l'Etat, il est à disposition de tous les citoyens, et permet de s'informer sur les risques de crues. La station de référence pour la commune est celle de Grignon. Les données sont accessibles au lien suivant : www.vigicrues.gouv.fr



La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.
En cas d'annonce de crue, ne prenez pas la route !



CARTE DES ZONES INONDABLES



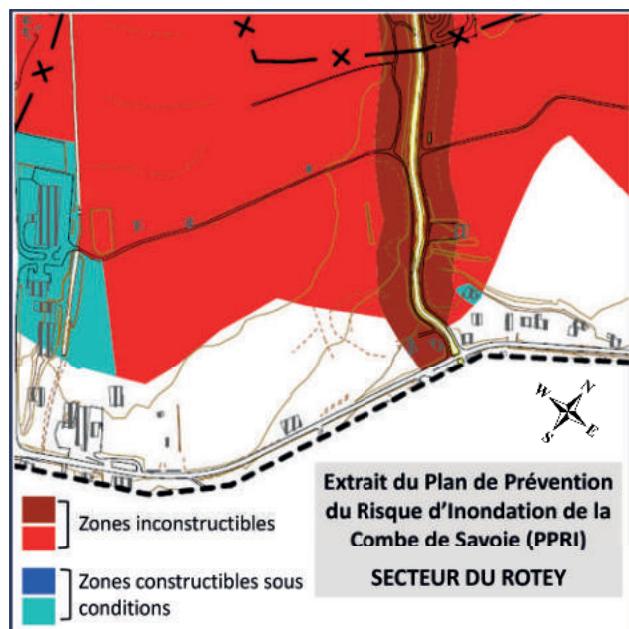
PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Afin de réduire les dommages face aux risques naturels, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées. Dans cet objectif, un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) a été approuvé par le préfet en 2013 pour prendre en compte les risques liés à l'Isère et ses affluents en Combe de Savoie.

En fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes redoutés, ce PPRi détermine des zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouges) et d'autres zones où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleues). Pour les bâtiments existants, notamment en zone rouge, le PPRi prescrit la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité : aménagement de zone refuge, arrimage des cuves de fioul, batardeaux. La zone d'étude du PPRi concerne la partie de la commune située à l'aval de la RD925. Les documents du PPRi sont consultables en mairie ainsi que sur son site internet.

Pour la partie à l'amont de la RD 925, c'est le PIZ qui permet de situer les zones à risque et les mesures applicables. (voir ci-dessus)

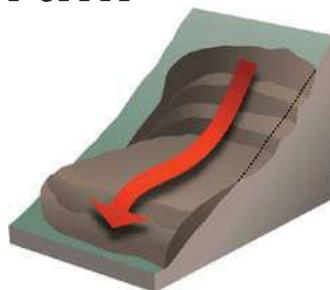
Ce document, qui date de 2004, sera mis à jour prochainement.





Les mouvements de terrain

Le risque de mouvement de terrain est très diversifié et désigne plusieurs types de phénomènes. Sur la commune de Notre-Dame-des-Millières seul le phénomène de glissement de terrain est susceptible de se produire. Ce phénomène est caractérisé par le déplacement lent d'une masse de matériaux sur des épaisseurs plus ou moins importantes. Il se produit généralement à la suite d'une saturation du sol en eau. Les secteurs les plus à risque sont ceux à forte pente, notamment les berges des cours d'eau en amont de la commune, avant leurs débouchés sur le village et la plaine.



SECTEURS CONCERNÉS

Les documents d'études des risques naturels sur la commune montrent que les secteurs urbanisés ne sont soumis qu'à un risque faible de glissement de terrain, sur certaines parties en pente du village, notamment au Crêt, aux Côtes et à Viplanne.



Glissement de la Culat, photo prise en Mars 2024

Sur le versant qui domine le village, et notamment sur les bassins versants des torrents de l'Hermetta et de la Combaz, certaines zones en glissement peuvent se réactiver suite à des périodes de précipitations intenses, comme cela a été le cas au mois de décembre 2023 et de janvier 2024. Ces précipitations, associées à la fonte du manteau neigeux, ont activé un glissement important sur plusieurs secteurs dans le haut du bassin versant du torrent de l'Hermetta, à hauteur des lieux dits la Culat, Pra Villard, et du chalet de l'Hermetta. Les matériaux mis en mouvement se sont retrouvés pour partie charriés par les crues de l'hiver 2023-2024 décrites dans le paragraphe précédent et ont été en grande partie stoppés par la plage de dépôt.



LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Le **PIZ** (Plan d'Indexation en Z, cf. ci-dessous) est un document informatif qui permet la prise en compte des risques naturels (crues des torrents et glissements de terrain sur la commune) dans l'élaboration des documents d'aménagement tel que le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Comme le PPRI pour les inondations dans la plaine, le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en œuvre de protections individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.

LES BONS RÉFLEXES



SIGNEZ À LA MAIRIE LES MODIFICATIONS DU BÂTI OU DU SOL

Fissures dans une façade, affaissement...



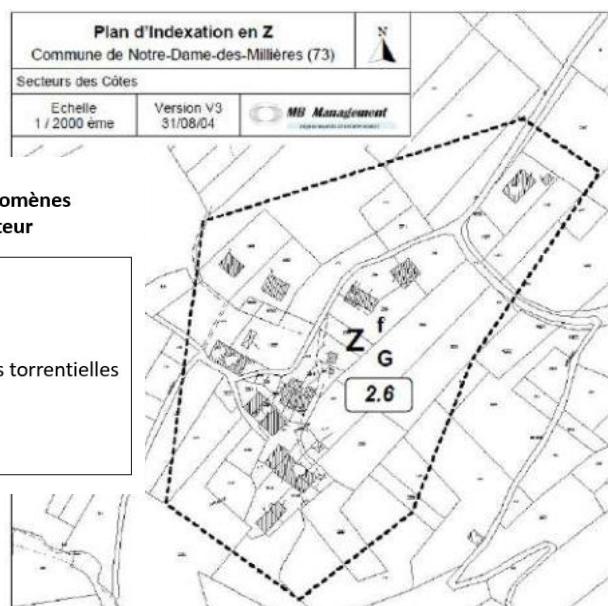
EVACUEZ LES LOCAUX POUVANT ÊTRE IMPACTÉS

Pour éviter d'être enseveli par les ruines



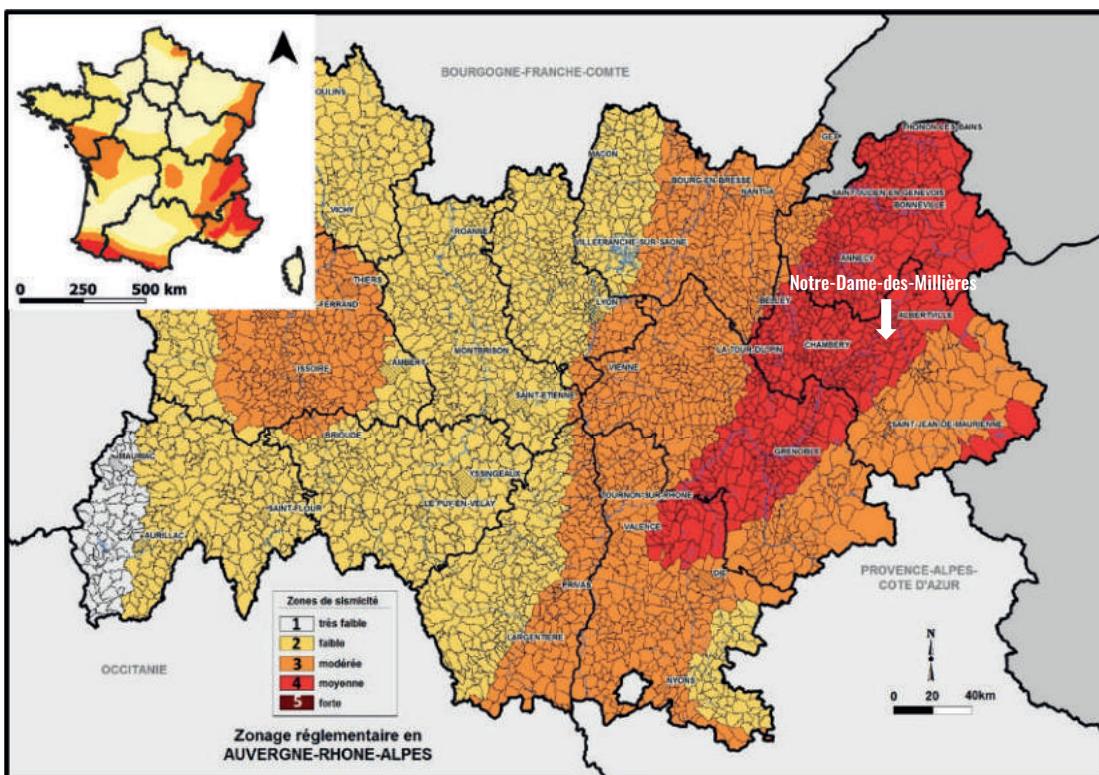
COUPEZ LE GAZ, L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion





Les séismes



Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (chute de blocs, glissement de terrain), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 qui définit le zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à forte (zone 5) classe la **commune de Notre-Dame-des-Millières en zone de sismicité moyenne (4/5)**.



12
Mars
2022

15 juillet 1996 dans le secteur d'Annecy, un séisme de magnitude 5.3 a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs).

Le 12 mars 2022, un séisme de magnitude 4.1 avec un épicentre à Gilly sur Isère a été ressenti, suivi 20 minutes plus tard d'une réplique de 3.9. Ces secousses ont conduit à la chute de la croix de l'église de Frontenex et à l'évacuation de 3 familles dans un immeuble d'Albertville.

Statistiquement, un séisme supérieur à magnitude 4 est ressenti 1 fois tous les 3 ans dans le quart Sud-Est de la France.

Pompiers devant l'église de Frontenex suite au séisme



LES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE



Le RéNaSS « Réseau National de Surveillance Sismique » regroupe plus d'une centaine de stations réparties sur le territoire métropolitain en 7 réseaux régionaux. Ces réseaux ont entre autres pour but de détecter, localiser et évaluer la magnitude d'un séisme. renass.unistra.fr



Le réseau **SISMALP**, créé en 1987, compte aujourd'hui 44 stations. Ce réseau participe à l'observation de l'activité sismique dans les Alpes et met à disposition ses données presque en temps réel sur son site internet. sismalp.osug.fr



L'**EMSC**, « Centre Sismologique Euro Méditerranéen » renseigne également en temps réel les séismes. Une application smartphone a été développée pour vous informer et recueillir vos témoignages de ressenti suite à un séisme pour faire avancer la science ! emsc-csem.org

ÉVÈNEMENTS PASSÉS

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT LA SECOUSSSE

A L'INTÉRIEUR



ABRITEZ-VOUS SOUS UN MEUBLE SOLIDE ET ÉLOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES ET DES MEUBLES LOURDS

Pour éviter les chutes d'objet

À L'EXTÉRIEUR



ÉLOIGNEZ-VOUS DES BÂTIMENTS ET DES CÂBLES ÉLECTRIQUES

Pour éviter d'être enseveli, électrocuté

EN VOITURE, ARRÊTEZ-VOUS ET ATTENDEZ LA FIN DES SECOUSSES

Ne pas s'arrêter proche d'un pont, d'un bâtiment...

APRÈS LA 1ERE SECOUSSSE



EVACUEZ LES LOCAUX TOUCHÉS



COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



ECOUTEZ LA RADIO ICI PAYS DE SAVOIE 104.1 MHZ

Pour vous informer de l'évolution de la situation



NE TÉLÉPHONEZ PAS

Pour libérer les lignes pour les secours



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !

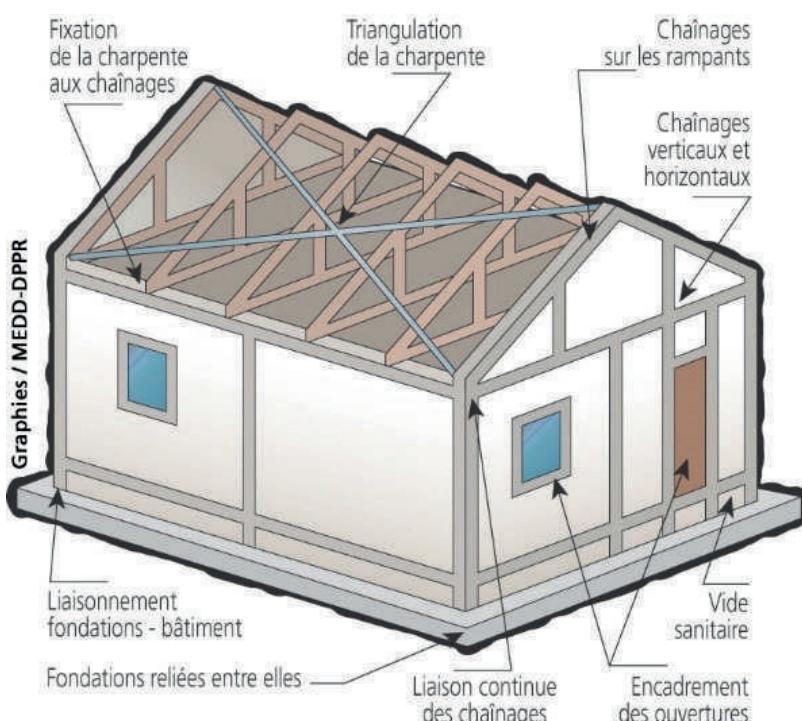


PRÉVENTION

C'est l'Eurocode 8 qui réglemente la construction des bâtiments neufs en France afin de protéger la population de la destruction des bâtiments. Les exigences de ces normes dépendent de l'importance du bâtiment (garages, maisons, ERP, centres opérationnels...) et de la zone de sismicité.

Plusieurs principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :

- choix de l'emplacement : éviter les zones où le risque peut être amplifié.
- architecture du bâtiment : continuité des structures et résistance.
- liaison des fondations : des études de sol en zone à risque sont à promouvoir.



POUR EN SAVOIR PLUS

Le laboratoire ISTerre de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble a réalisé 20 « fiches de connaissances » afin de parler des différentes idées reçues sur les séismes. De l'historique de la sismicité à la protection des biens et des personnes, n'attendez plus pour approfondir vos connaissances en la matière !



**20 idées
reçues sur le
RISQUE SISMIQUE**



VISITEZ ÉGALEMENT

Sismicité de la France : www.sisfrance.net
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : www.georisques.gouv.fr
Association Française du Génie Parasismique : www.afps-seisme.org



Les feux de forêt

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Respectez les interdictions de faire du feu et les interdictions d'accès piétons et routiers
- Pas de feu, de cigarette ou de barbecue en forêt
- Alertez les services de secours si vous êtes témoin d'un départ de feu
- Débroussaillez régulièrement aux abords de votre maison (pas de travaux susceptibles de générer des étincelles les jours de risque incendie)
- Ne stockez pas de combustible près de votre maison (bois, gaz, fioul)

PENDANT

À L'INTÉRIEUR

une maison bien protégée est votre meilleur abri

- Fermez les bouteilles de gaz
- Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres et occultez les aérations avec un linge humide
- Vêtez-vous de vêtements en coton, surtout pas en synthétique
- Laissez votre portail ouvert pour permettre aux secours d'accéder à votre habitation
- Ecoutez la radio Ici Pays de Savoie (104.1 Mhz)
- Evacuez sur ordre des autorités
- Ne téléphonez pas et n'allez pas chercher vos enfants à l'école

À L'EXTÉRIEUR

- Fuyez dos au feu et cherchez un abri (rocher, mur, maison en dur)
- Respirez à travers un linge humide
- Suivez les ordres des services de secours
- Ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes surpris par les flammes.

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie couvre une surface continue d'au moins 0,5 hectare et qu'une partie au moins des strates arbustives et/ou arborées (parties hautes) est détruite.

En été, les sécheresses, la faible teneur en eau des végétaux mais aussi la fréquentation plus importante des forêts augmentent le risque. Celui-ci est cependant présent tout au long de l'année.

Les feux de forêts sont rares sur notre territoire. Toutefois, ils deviennent de moins en moins avec le changement climatique, comme en témoigne la photo ci-contre du feu de forêt qui s'est produit dans le secteur du Col du Haut Four en août 2022, sur les communes de Verrens-Arvey et Plancherine.

QUELLE EN EST L'ORIGINE ?

Trois éléments sont nécessaires au feu pour naître et se propager :

- un combustible
- de l'oxygène
- une source d'inflammation.

Les feux de forêt peuvent être d'origine naturelle (impact de foudre, sécheresse, chaleurs importantes...) mais également humaine (de manière volontaire ou accidentelle, barbecue, cigarette mal éteinte, travaux générant des étincelles ou encore le stockage de combustible...).



10 Août 2022

Feu de forêt au Col du Haut Four
Commune de Verrens Arvey - Photo : SDIS 73



D'autres facteurs conditionnent également ces feux comme l'état de la végétation, le relief ou encore les conditions météo (vent, etc...)

Près de la moitié des feux sont la conséquence d'une imprudence et 80% des incendies prennent naissance à moins de 50m d'habitations.



ECOBUAGE ET BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS :

Brûler ses déchets verts (tontes, feuilles, tailles de haie etc...) est une pratique interdite. En plus de présenter un risque de départ de feu, elle contribue à la pollution atmosphérique (50kg de déchets verts brûlés dégagent autant de particules que 6000km en voiture diesel).

La pratique de l'écoubage (brûlage d'une partie de la végétation pour fertiliser le sol avec la cendre) est encadrée par arrêté préfectoral en Savoie.

POUR EN SAVOIR EN PLUS

www.ecologie.gouv.fr/feux-forêt-et-vegetation





Les risques météorologiques

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui, en s'abattant sur la commune, peuvent parfois provoquer des dégâts.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour (à 6h et 16h) une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux va toucher le département. Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...

Le 1er juillet 2019, une importante tempête a sévi dans la Combe de Savoie. Des dégâts ont été recensés dans plusieurs communes. A Notre-Dame-des-Millières, seules quelques parcelles forestières ont été impactées. Sur la commune voisine de Frontenex en revanche, le parc de la mairie et une propriété voisine ont subi d'importants dégâts (arbres couchés, branches cassées etc...).

ÉVÈNEMENTS PASSÉS

1
Juillet
2
0
1
9



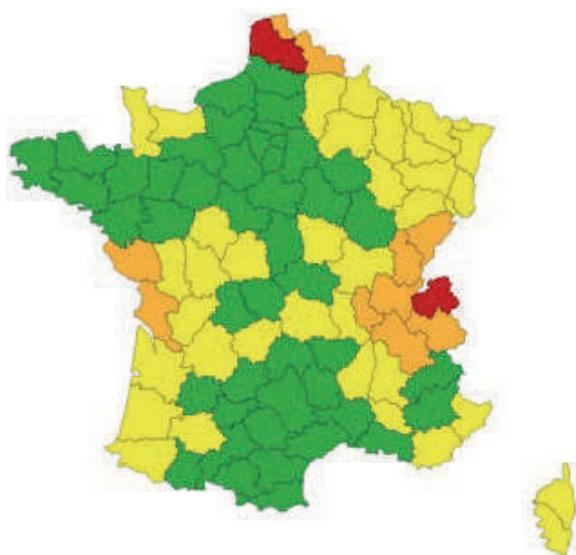
Parcelle forestière endommagée au Moutonnet d'en Bas



Dégâts à Frontenex



Dégâts à Frontenex



Vigilance météorologique et crues
publiée le 14 novembre 2023 à 21h59 (heure métropole)
valable jusqu'au 15 novembre 2023 à 00h00 (heure métropole)

ELAGAGE DES ARBRES

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.
Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

LES BONS RÉFLEXES



Pas de vigilance particulière.



Soyez attentifs

si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilants

des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Protégez vos biens exposés. Limitez vos déplacements. Suivez les consignes diffusées par les pouvoirs publics.

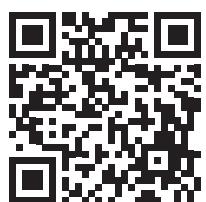


Une vigilance absolue s'impose

des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Restez chez vous, n'utilisez pas votre véhicule. Protégez vos biens exposés. Suivez les consignes diffusées par les pouvoirs publics.

POUR VOUS INFORMER

**CONSULTEZ
LA CARTE VIGILANCE**
Internet : www.meteo.fr
Téléphone : 32 50 (2,99 € / appel + prix appel)





L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire comme :

- lors d'un transport de matières radioactives.
- dans les laboratoires de recherche nucléaire ou les installations manipulant (produisant, stockant, retraitant) des combustibles nucléaires.
- en cas d'acte de malveillance.



SUIVEZ «LES BONS RÉFLEXES» ET LES CONSIGNES DES AUTORITÉS TRANSMISES VIA LES DIFFÉRENTS MOYEN D'ALERTE PRÉSENTES À LA PAGE 16

LES BONS RÉFLEXES



ENFERMEZ-VOUS RAPIDE-MENT DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs



FERMEZ ET CALFEUTREZ LES PORTES, FENÊTRES ET VENTILATIONS

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri



ECOUTEZ LA RADIO ICI PAYS DE SAVOIE 104.1 MHZ

Pour vous informer de l'évolution de la situation



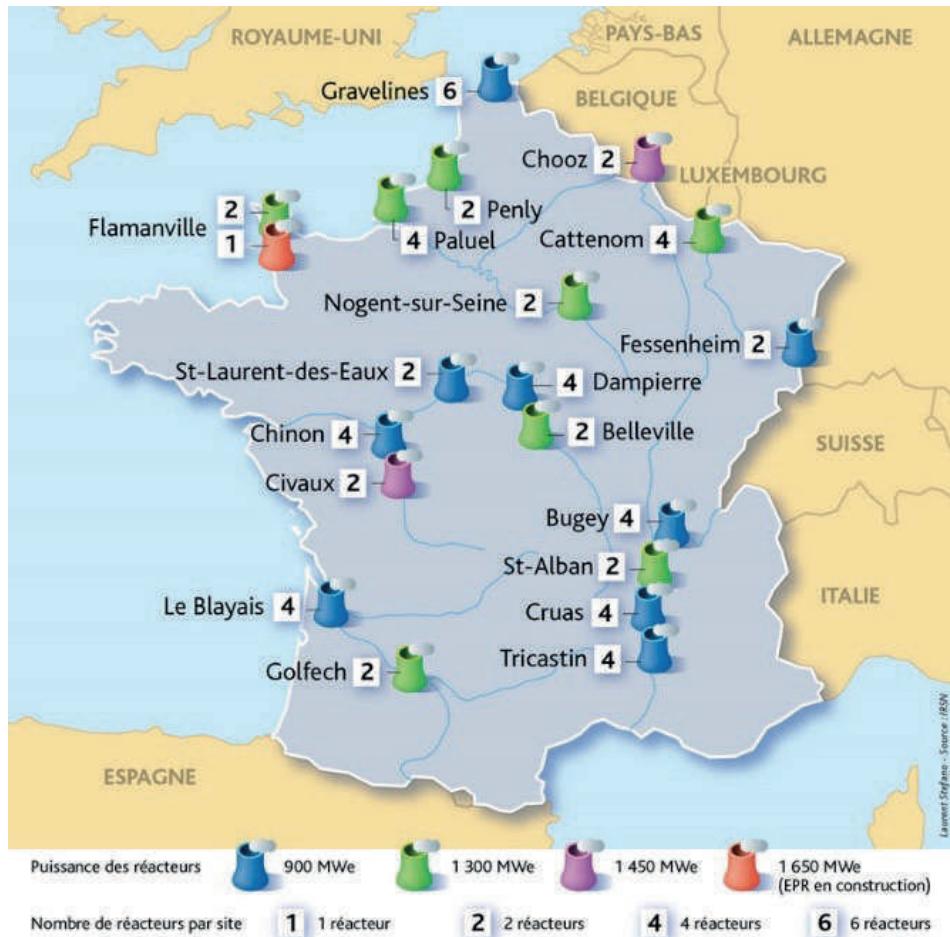
NE TÉLÉPHONEZ PAS

Pour libérer les lignes pour les secours



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !



PRÉVENTION

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode.



Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents, femmes enceintes...) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

Suivant le scénario, **cette distribution sera réalisée par la pharmacie de Grignon ou à la mairie Notre-Dame-des-Millières.**



Les Transports de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable,毒ique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Notre-Dame-des-Millières, les matières dangereuses transitent exclusivement par camion et en majorité sur la route départementale 925. Ces matières dangereuses sont principalement le fioul ou le gaz transportés aux particuliers.



PRÉVENTION & RÉGLEMENTATION



Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

SIGNALISATION



LES BONS RÉFLEXES



ENFERMEZ-VOUS RAPIDE- MENT DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROXIME

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



FERMEZ ET CALFEUTREZ LES PORTES, FENÊTRES ET VENTILATIONS

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



ECOUTEZ LA RADIO ICI PAYS DE SAVOIE 104.1 MHZ

Pour vous informer de l'évolution de la situation



NE TÉLÉPHONEZ PAS

Pour libérer les lignes pour les secours



NE FUMEZ PAS NI FLAMME, NI ÉTINCELLE

Pour éviter le risque d'explosion

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

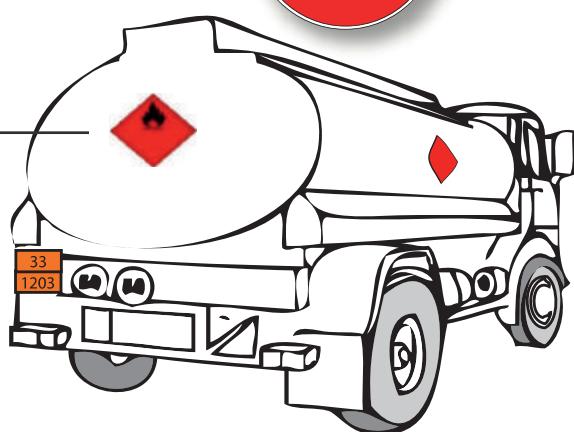
La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Plaque-étiquette

Code :

Danger	33
Matière	1203



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité au moins à 100 mètres du site et communiquez ces éléments de signalétique (plaque étiquette et code danger matière) aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, ...).





La rupture de barrage

La commune est située à l'aval de trois grands barrages : Tignes, la Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages, bien que très peu probable, provoquerait une onde de submersion qui pourrait toucher les habitations et entreprises situées à l'aval de la RD 925 (voir carte ci-contre).



Le Barrage de Roselend

MESURES DE PRÉVENTION

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant et les services de l'Etat : inspections visuelles, auscultations à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI comprend plusieurs niveaux d'alerte qui définissent différents modes d'évacuation préventive des populations exposées.



DEUX SCÉNARIOS

LES BONS RÉFLEXES

**SUR ORDRE DES AUTORITÉS,
SUIVEZ LES CONSIGNES
ET TENEZ-VOUS PRÊT À ÉVACUER.**



**GAGNEZ LES LIEUX
DE MISE EN SURETÉ
INDIQUÉS PAR LES
AUTORITÉS**

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



**ECOUTEZ LA RADIO
ICI PAYS DE SAVOIE
104.1 MHZ**

Pour vous informer de l'évolution de la situation



NE TÉLÉPHONEZ PAS

Pour libérer les lignes pour les secours



**N'ALLEZ PAS CHERCHER
VOS ENFANTS À L'ÉCOLE**

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

01

SI LE DÉLAI D'ANTICIPATION EST SUPÉRIEUR À 48 HEURES

L'EVACUATION ANTICIPEE se fera EN VEHICULE, par l'autoroute A43 vers des Zones de Regroupement Opérationnel situées dans les villes non exposées :

Chambéry ou Aix les Bains par exemple.

L'alerte sera transmise par le préfet et la mairie :

FR-Alert, radio, haut-parleurs, téléphone...

(cf partie Alertes)

02

SI LE DÉLAI D'ANTICIPATION EST DE 24 HEURES OU MOINS

L'EVACUATION REFLEXE se fera A PIED vers la Mairie (voir carte ci-contre).

L'alerte sera transmise par l'exploitant du barrage (par téléphone) et relayée

par le préfet et la mairie : FR-Alert, radio, haut-parleurs, téléphone...

(cf partie Alertes)

Légende

- Limites communales
- Mairie
- Bâties
- Routes principales
- Cours d'eau

Risque de rupture de barrage

Onde de submersion

- Girotte
- Tignes
- Roselend

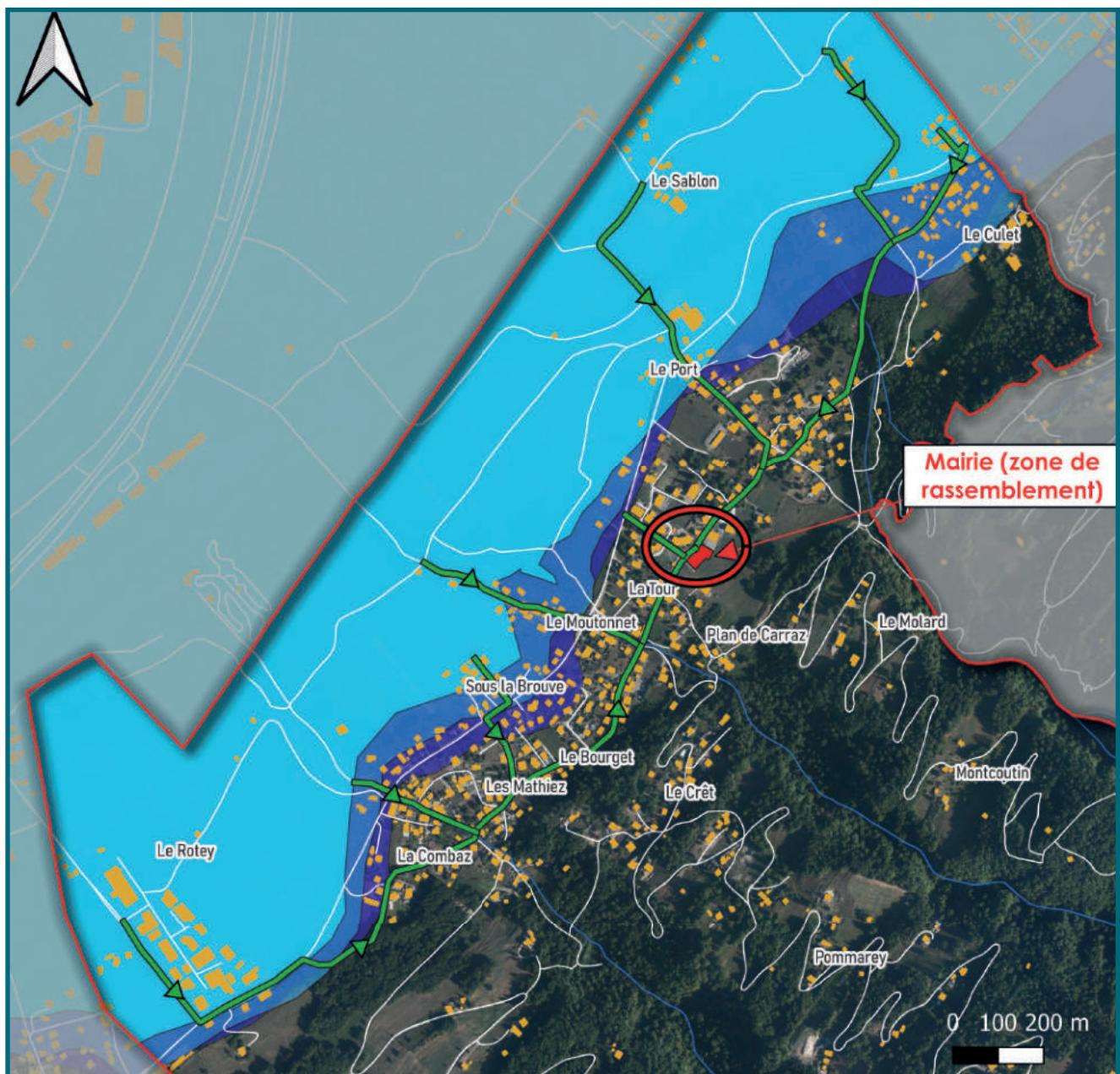
Itinéraires à suivre

- Évacuation à pied



CARTE DES ZONES SUBMERGÉES

Carte des zones submergées par la
rupture des barrages de la Girotte, de
Tignes et Roselend sur la commune de
Notre-Dame-des-Millières



Réalisation : Astérisques Consultants, 11/2024
Données : BDTOPO (©IGN, 2023) ; PPI
©Préfecture Savoie) ; BD_ORTHO V3 (©IGN)





L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat, notamment par les préfets et les maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

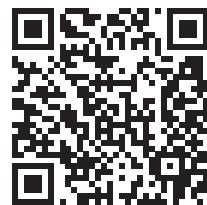


ALERTE PAR LE PRÉFET



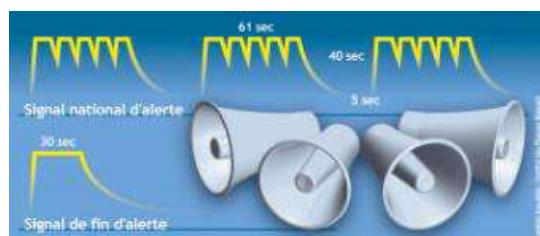
FR-ALERT

est le dispositif d'alerte et d'information des populations utilisé par les préfets depuis fin juin 2022. Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir **une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique**, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. Toutes les informations sur fr-alert.gouv.fr



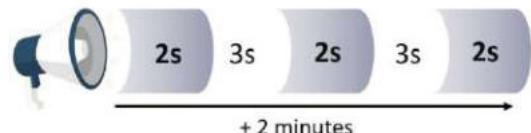
SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP)

Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes. C'est ce type de sirène qui équipe notamment le site Antargaz situé à Frontenex. Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez-vous et écoutez la radio 104.1 FM !**



CORNE DE BRUNE

Les sirènes de type corne de brume sont testées les premiers mercredis des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre. Elles émettent un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes.



Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène. À Notre-Dame-des-Millières, ces sirènes ne peuvent être entendues. A Albertville, ces sirènes sont audibles. Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs les plus proches rapidement !**

RADIOS ET TÉLÉVISIONS



diffusent également les informations utiles et consignes à suivre en cas de risque majeur. À Notre-Dame-des-Millières, la radio dédiée à cette fonction est **Ici Pays de Savoie sur 104.1 FM**

ALERTE PAR LE MAIRE



ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE (EMA)

L'EMA peut être fixé sur un véhicule de la commune, de la police municipale ou des services de secours. Suivant le risque et sa cinétique, cet équipement peut être utilisé pour aller informer ou donner l'alerte à la population dans le secteur concerné. **Suivez les consignes diffusées !**



Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

AUTOMATE D'APPEL TÉLÉPHONIQUE - (RING)

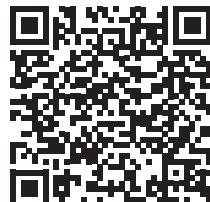
La commune est équipée d'un système d'alerte de ses administrés par téléphone. **Si votre numéro est recensé dans l'annuaire ou que vous l'avez renseigné sur l'interface dédiée** (cf-ci-contre), le numéro qui s'affichera alors en cas d'alerte sur l'écran de votre téléphone sera le numéro de la mairie : 04 79 38 40 95. Quand vous décrocherez, vous entendrez alors « Attention, ceci est un message urgent de la mairie de Notre-Dame-des-Millières. Pour l'écouter, appuyez sur n'importe quelle touche de votre téléphone ». **Ecoutez attentivement les consignes jusqu'au bout du message, appuyez sur la touche # (dièse) de votre téléphone et appliquez les consignes transmises !**



POUR ÊTRE ALERTÉS

POUR CELA, 3 POSSIBILITÉS :

- 1 – scannez le code ci-contre
- 2 – **OU** rendez-vous sur le site internet de la mairie www.notre-dame-des-milliieres.fr rubrique Risques Majeurs
- 3 – **OU** rendez-vous à l'accueil de la mairie





Tous acteurs face aux risques majeurs !

MATÉRIEL NÉCESSAIRE EN CAS DE CONFINEMENT

Ruban adhésif pour calfeutrer les fenêtres et serpillères pour colmater les portes

PRÉPAREZ LE MATÉRIEL POUR ÉVACUER RAPIDEMENT cf kit d'urgence page suivante

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- | | |
|--|--|
| • Radio à piles
• Lampe de poche
• Eau
• Nourriture (Barres énergétiques)
• Moyens de paiement
• Double des clefs | • Couvertures et vêtements chauds
• Papiers personnels
• Médicaments importants (traitement quotidien)
• Trousse médicale pour les premiers soins
(pansements adhésifs, compresses, bandes extensibles, ciseaux et désinfectants) |
|--|--|

POUR AIDER LES SINISTRÉS EN CAS D'ÉVÈNEMENT MAJEUR, DEVENEZ BÉNÉVOLE !



Vous souhaitez apporter vos compétences et **porter assistance** aux sinistrés en cas de crise ? Devenez bénévole !



Pour en savoir plus et pour devenir acteur de l'entraide en cas d'évènement, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !



Vous n'avez aucune possibilité de compléter ces formulaires en ligne ou de vous faire aider par un proche ? Rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture !

PrévEntraide est une plateforme développée par l'association prévention MAIF. C'est un service accessible à tous pour faciliter l'échange de biens et de services gratuits en cas de catastrophe.

En cas d'évènement majeur qui impactera la commune, vous pourrez trouver de l'aide ou en donner par cette plateforme.

www.preventraide.fr



PROFESSIONNELS ? PARTICIPEZ À LA DÉMARCHE DE SAUVEGARDE !



Vous êtes **artisan**, vous avez une **entreprise** ou un **commerce** sur Notre-Dame-des-Millières ? La commune pourrait avoir besoin de votre savoir-faire ou de vos équipements pour permettre un retour à la normale rapide à la suite d'une catastrophe.

Pour participer à la démarche de sauvegarde initiée par la commune, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

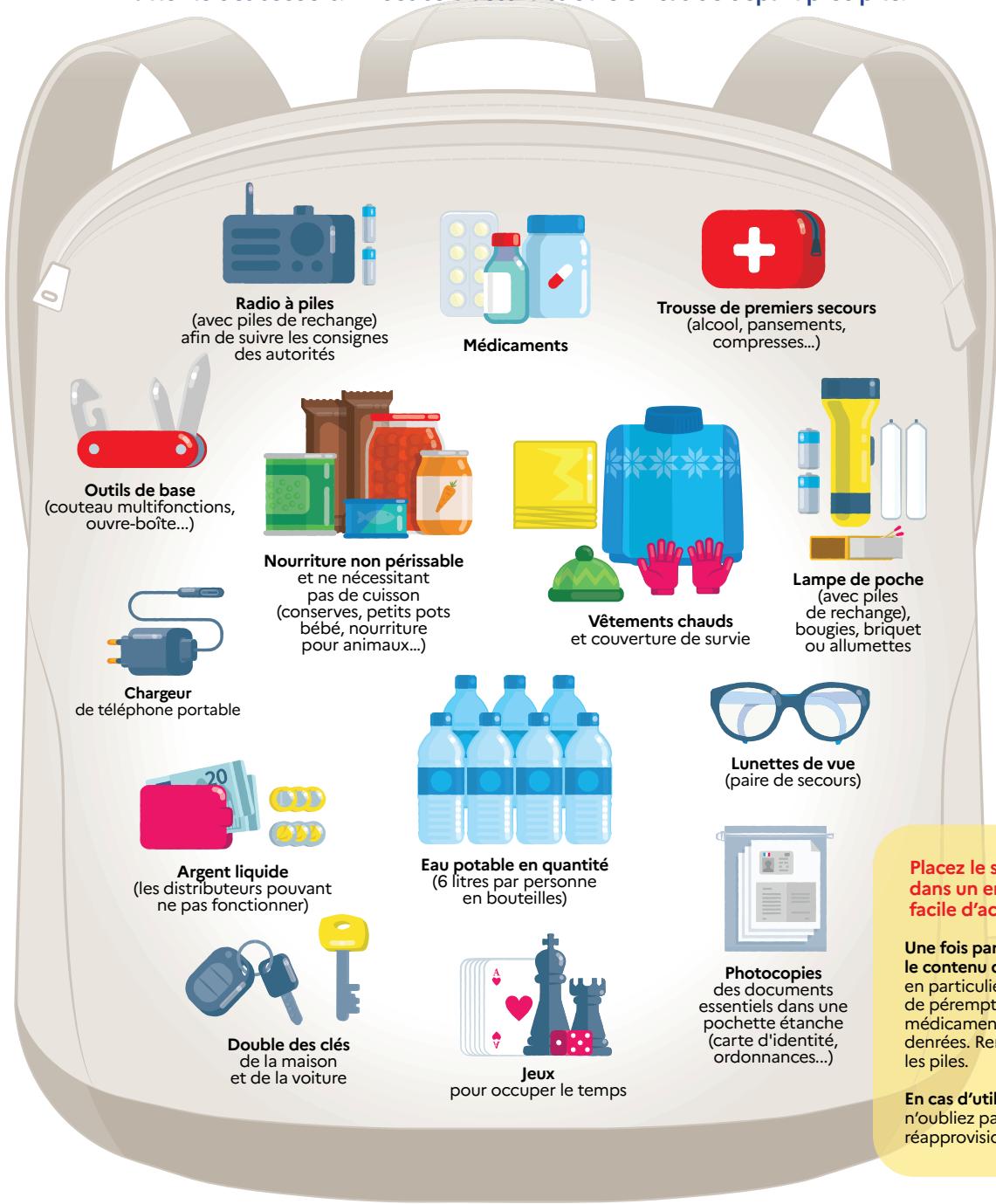
Liberté
Égalité
Fraternité



Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.





Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



ÉCOUTEZ LA RADIO

Ici Pays
de Savoie 104.1

Pour être informé de
l'évolution de la situation



NE TÉLÉPHONEZ PAS

Pour libérer les lignes
pour les services
de secours



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Les enseignants s'en occupent !



SOYEZ SOLIDAIRES

Pensez aux
personnes
vulnérables



Inondations



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Mouvements de terrain



Eloignez vous
de la zone
dangereuse



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
lieux touchés et
signalez à la mairie
les modifications
du bâti ou du sol



Séismes



À l'intérieur
abritez-vous
sous un meuble
solide



À l'extérieur
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
lieux touchés et
signalez à la mairie
les modifications
du bâti ou du sol



Feu de forêt



Dégagez les
voies d'accès



Rentrez dans un
bâtiment en dur



Coupez le gaz
et l'électricité



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Phénomènes Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Ruptures de barrage



Gagnez
les hauteurs



Risques technologiques



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Les pompiers
(depuis un téléphone fixe)

18

Numéro d'urgence
européen

112

Mairie
Notre-Dame-des-Millières

04 79 38 40 95

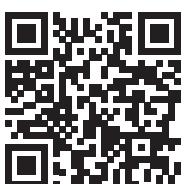
Gendarmerie
Grésy sur Isère

04 79 37 94 17



Pour en savoir plus !

MAIRIE DE
NOTRE-DAME-DES-MILLIÈRES



www.notre-dame-des-millieres.fr

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS
(IRMA)



www.irma-grenoble.com

LES BONS RÉFLEXES EN VIDÉO,
IDÉAL POUR LES ENFANTS !



www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques

LE PORTAIL DU MINISTÈRE DÉDIÉ
À LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS



www.georisques.gouv.fr

 Mairie de Notre-Dame-des-Millières

Chef – Lieu 73460 Notre-Dame-des-Millières

Tél : 04 79 38 40 95 -

Mail : mairie@notredamedesmillieres.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 14h30 à 18h00, Jeudi de 10h00 à 12h00 et Vendredi de 8h30 à 12h00

RISQUES MAJEURS



asterisques
CONSULTANTS

COMMUNE DE
NOTRE-DAME-DES-MILLIÈRES

VERSION
FEV. 2025